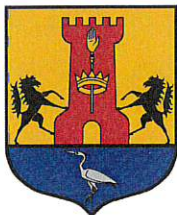


**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
du 8 septembre 2022 à 20h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 2 septembre 2022

Membres en exercice	19
Présents	14
Votants	19
Pouvoirs	5

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUR, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Christelle ABRAZIAN, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST, Carole PROTIERE, Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Alex COLOMB donne pouvoir à Christophe SELIG, Frank CORDIER donne pouvoir à Mélanie PROST, Vincent HOANG donne pouvoir à Christophe SAINT-CYR, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Christelle ABRAZIAN et Mathieu GUINET donne pouvoir à Agnès REBUT.

Secrétaire de séance : Dominique FATOME

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 10 août 2022

Le compte-rendu du procès-verbal du 10 août est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale

• Renouvellement des membres de l'AFR

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une association foncière de remembrement a été instituée à Ambérieux en Dombes par arrêté préfectoral du 17 décembre 1999. Elle précise que le bureau de cette association est composé du maire et de dix propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement, cinq sont désignés par le conseil municipal et cinq sont désignés par la Chambre d'agriculture pour une durée de 6 ans.

Madame le Maire propose cinq candidats pour siéger à ce bureau :

- M Daniel CINIÉ
- M Bernard CHANET
- M Roger DURET
- M Fabien MAUDUY
- M Michel SAINT-CYR

ACCORD UNANIMITE

3. Enfance – Ecole

• Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée, 270 enfants ont fait leur rentrée. Il y a 10 classes, 4 ATSEM en maternelle ainsi qu'une apprentie.

Pour le centre de loisirs, une cantinière mise à disposition par Serv'Emploi, un directeur de centre de loisirs en intérim mis à disposition par ADECCO, un apprenti repris suite à la reprise des services, une apprentie qui arrivera le 12 septembre, 3 animateurs, 1 renfort pour la cantine et un animateur pour le

mois de septembre.

M Pierre ROSET indique que le travail fait sur les dernières semaines a été payant et qu'on peut être satisfait d'avoir trouvé du personnel rapidement pour construire ce service. La prochaine étape sera l'acquisition d'un logiciel. M Damien BOUHOUR indique que le changement de logiciel peut parfois être compliqué, il faut souvent compter 6 mois à 1 an pour s'adapter. Il faut également prendre en compte le temps de saisie des données. Mme Carole PROTIERE demande quels sont les intervenants NAP et si d'autres activités vont être mises en place. Les ateliers sont : karaté, yoga, sécurité routière, percussions, bibliothèque et théâtre. La commune cherche d'autres intervenants pour diversifier les activités.

- **Convention Caisse d'Allocations Familiales : habilitation portail Aides Financières d'Actions Sociales**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain est le premier partenaire organisationnel et financier de la commune en matière de services périscolaires et extrascolaires, et notamment la gestion de l'accueil de Loisirs du service enfance jeunesse. La CAF de l'Ain a informé la commune du service Aides Financières d'Actions Sociales dit service « AFAS » à destination des gestionnaires d'accueil de loisirs. Ce service permet aux gestionnaires de déclarer en ligne les données d'activités ainsi que les données financières. Ce service permet de simplifier les démarches de la commune.

Afin d'utiliser ce service, la commune doit adhérer au service AFAS et doit avoir accès à « mon compte partenaire ». A cette fin, Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service et de l'autoriser à signer la future convention.

ACCORD UNANIMITE

- **Convention Caisse d'Allocations Familiales : convention PSU et bonus de territoire**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. La commune d'Ambérieux en Dombes a signé une Convention Territoriale Globale avec la CAF par délibération du 16 septembre 2021 n°2021-09-041. Afin de pouvoir bénéficier des prestations de la CAF, Madame le Maire propose au conseil municipal de signer la convention PSU et bonus de territoire.

ACCORD UNANIMITE

4. Personnel

- **RIFSEEP – intégration des emplois sur le service enfance jeunesse**

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a approuvé en 2016 le régime indemnitaire des agents et instauré le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants : prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes.

Pour l'État, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

ACCORD UNANIMITE

- **Modification du tableau des emplois**

Madame le maire rappelle les délibérations n°2022-07-030 du 21 juillet 2022 et 2022-08-033 du 10 août 2022, ces délibérations concernant le tableau des emplois ainsi que l'intégration d'emploi pour le service enfance jeunesse.

Le tableau des emplois de la commune comprend actuellement 4 emplois d'animateurs sur le grade des adjoints territoriaux d'animation pour 26h00 hebdomadaire, et 1 emploi d'agent de cantine sur le grade des adjoints techniques territoriaux pour 32h00 hebdomadaires. Suite à la reprise des activités en régie directe, il convient de réajuster ces emplois notamment de modifier l'emploi d'agent de

cantine à 28h00 hebdomadaires.

Dans le cadre du service enfance-jeunesse, il arrive que pour la surveillance de la cantine ou l'animation des activités périscolaires il y ait besoin de personnel supplémentaire. Madame le maire propose au conseil municipal de créer 2 emplois d'agent de surveillance de cantine à 9h00 hebdomadaires. Il est également proposé au conseil municipal d'autoriser le recrutement de personnel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité notamment dans le cadre de la cantine, ces contrats pourront être de 9h00 hebdomadaires.

Il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

Dans la rubrique des « emplois à temps non complet » :

- Modifier l'emploi d'agent de cantine, remplacer 32h00 par « 28h00 »
- Ajouter agent de surveillance de cantine, dans la rubrique nombre, indiquer « 2 », dans la rubrique cadre d'emploi indiquer « cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, 9h00 »
- Supprimer un poste d'agent territorial des écoles maternelles à temps non complet, dans la rubrique « nombre », indiquer « 1 ».

Et d'autoriser le recrutement de personnel si besoin au service enfance jeunesse dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité.

ACCORD UNANIMITE

- **Mise à disposition de personnel avec la commune de Reyrieux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la commune de Reyrieux une convention de mise à disposition pour un agent de police municipal qui exercera pour 17h30 hebdomadaires sur la commune d'Ambérieux en Dombes La convention va définir les conditions de la mise à disposition de l'agent concerné et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, les conditions d'emploi ainsi que les modalités de contrôle et d'évaluation des activités.

Le projet de convention de mise à disposition devra faire l'objet par la commune de Reyrieux d'un avis de la commission administrative paritaire.

ACCORD UNANIMITE

M Damien BOU HOUR demande le nombre de policiers municipaux à Reyrieux, il y en a 2. Est-ce que sur les vacances il sera remplacé ? Non, ça se passera comme avec le garde champêtre actuel. Mme Christelle ABRAZIAN demande quand il arrivera, il devrait arriver en octobre. M Guillaume FOUCAUT s'interroge sur le véhicule et le matériel. A ce jour, la commune de Reyrieux ne dispose que d'une voiture c'est pourquoi la commune d'Ambérieux en Dombes va chercher un véhicule, il se peut que dans le futur il y ait une mise à disposition de matériel et de véhicule.

5. Finances – économies

- **Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023**

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable public,

Considérant que la commune d'Ambérieux en Dombes s'est engagée à appliquer la nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales,

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et,

lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi,

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

En matière de Gestion des dépenses imprévues : concernant les dépenses imprévues, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le passage à la M57 n'oblige pas les collectivités de moins de 3500 habitants à adopter un règlement budgétaire et financier,

Que compte tenu de la taille de la commune (<3500 habitants), le référentiel simplifié reste identique à celui du M14 : un vote par nature et par chapitre globalisé

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 de la commune et aux budgets annexes,

ACCORD UNANIMITE

6. Intercommunalité

• Rapport d'activité du SDIS

Le SDIS de l'Ain, en 2021 a eu une participation active à la crise sanitaire (1860 interventions COVID, 21 792 personnes vaccinées, 53 actions de dépistage dont 27 à l'aéroport de Lyon)

Le 112 a reçu 166 898 appels soit 8 100 de plus qu'en 2020.

45 528 interventions soit une hausse de 6%. 78% des interventions concernent le secours à la personne et 7% pour les accidents de la circulation.

Les recettes proviennent des communes et des EPCI ainsi que du département.

A Ambérieux en Dombes, 92 interventions en 2019, 111 en 2020 et 118 en 2021 dont 85 pour les secours à la personne, 16 pour incendie.

Pour le groupement Dombes, 167 interventions en 2019, 256 en 2020 et 303 en 2021.

• Rapport d'activité de RSE

La régie est composée de 18 agents et d'un directeur.

Le temps de coupure en min par client 2019 : 41min30s, 2020 : 30 min86s et 2021 31min97s

Entre 2019 et 2021, il y a eu une augmentation importante des clients car ils sont passés de 11 000 à 11 536.

Depuis 2019, il y a de plus en plus de petites interventions car on est passé de 1282 à 1597.

Le photovoltaïque connaît des évolutions car c'est 400 installations représentant 24 000 m² de panneaux et 21605 KWh produits.

Concernant les compteurs communicants, ceux-ci ont été lancés en mars 2021. Il y a eu 4145 nouveaux compteurs installés et 60% sont des compteurs communicants.

7. Vie locale

• Compte-rendu des commissions municipales

Un rendez-vous a eu lieu avec la gendarmerie pour la vidéoprotection. La gendarmerie a réalisé un audit et fera des propositions à la mairie. C'est un conseil proposé aux communes. Il y aura des propositions techniques pour l'installation de ce système.

8. Questions diverses

• Recherche des médecins

Un film a été fait pour promouvoir notre commune pour inciter des professionnels de santé à venir s'y installer.

• Agenda

Vendredi 9 septembre	9h45	Commission du personnel
Samedi 10 septembre	Sur réservation	Visite du château pour les ambarrois
Dimanche 11 septembre		
Lundi 12 septembre		Concours de boules
Mardi 13 septembre	18h30 20h30	Commission sécurité routière Commission travaux
Samedi 17 septembre	10h00	Conseil municipal enfants Concours de boules des pompiers Journées européennes du patrimoine
Dimanche 18 septembre		Journées européennes du patrimoine
Mardi 20 septembre	18h00	Réunion publique « la maison de Blandine »
Jeudi 22 septembre	19h00	Participation citoyenne
Dimanche 25 septembre		Concours club poneys
Samedi 8 octobre		Journée cohésion d'équipe
Dimanche 9 octobre	10h00-13h00	Vente de lasagnes Ste Bernadette
Samedi 15 octobre	20h30	Soirée du comité des fêtes
Jeudi 20 octobre	19h30 20h30	Réunion du CCAS Conseil municipal

• Centre de loisirs

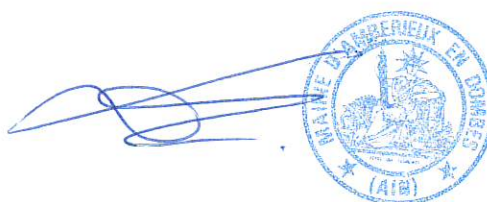
Remerciements de Madame le Maire et Pierre ROSET pour le travail fait dans le cadre de la création du service municipal enfance jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de Séance
Dominique FATOME



Le Maire
Christine FORNÈS





Conseil municipal du 8 septembre 2022

Liste des délibérations

Délibération n°2022_09_035 administration générale – renouvellement des membres de l'AFR

Délibération n°2022_09_036 Enfance-jeunesse – convention CAF : habilitation portail AFAS

Délibération n°2022_09_037 Enfance-jeunesse – convention CAF : convention PSU et bonus de territoire

Délibération n°2022_09_038 Personnel – RIFSEEP

Délibération n°2022_09_039 Personnel – Modification du tableau des emplois

Délibération n°2022_09_040 Personnel – mise à disposition de personnel avec la commune de Reyrieux

Délibération n°2022_09_041 Finances – Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023